



Group+ Business Travel Accident

contact.be@aig.com

R E S U M E D E S G A R A N T I E S

Tel. +32 2 739 96 20

Numéro de police :	9501406
Sociétés Assurées :	MEDISQUARE
Date d'effet :	20 DECEMBRE 2021
ASSURÉS:	Tout congressiste participant à un congrès à l'étranger organisé par le Preneur d'assurance. Le/la partenaire du médecin qui l'accompagne lors de sa participation au congrès organisé par le Preneur d'assurance ainsi que les accompagnateurs ont également la qualité d'Assuré. Les employés qui accompagnent lors des congrès organisés par le Preneur d'assurance
Période Opérationnelle:	PO2 – VOYAGES PROFESSIONNELS (incl. Voyages dans le PAYS DE RÉSIDENCE)
Modules couverts:	Core + Plus + Assured
Conditions Générales :	AIG EUR AH GROUP PLUS BTA BEL FR 20210101

Sauf disposition contraire, les limites indiquées s'entendent comme un maximum en euros par ASSURÉ et par SINISTRE. Par ailleurs, le sigle (F) indique qu'il s'agit d'un montant forfaitaire. Veuillez vous référer aux Conditions Générales pour les périodes maximum d'indemnisation. La numérotation respecte celle des Conditions Générales.

MODULE CORE	
1. INDIVIDUELLE ACCIDENTS	
1.1. Décès & Invalidité Permanente suite à accident	125.000 – 125.000
1.2. Extensions	
1.2.1. Prestations accordées au survivant d'un accident	
1.2.1.1. Chirurgie esthétique, prothèses, traitement psychologique et chaises roulantes	
Chirurgie esthétique	10.000
Prothèses	10.000
Traitement psychologique	10.000
Chaise roulante	1.500
1.2.1.2. Aide à domicile et modifications apportées à la maison et au véhicule	
Aide à domicile	5% du capital assuré sous la section 1.1 jusqu'à 10.000
Modifications de la maison et du véhicule	10.000
1.2.1.3. Hospitalisation, frais de visite à l'hôpital et coma	
Indemnité d'hospitalisation	(F) 50/jour
Frais de visite à l'hôpital	250/visite avec max 2.500 pour toutes les visites
Indemnité en cas de coma	(F) 100/jour
1.2.1.4. Blessures spécifiques	
Brûlures au 3ème degré	Voir section 1.2.1.4
Cicatrice au visage	des Conditions Générales
Fracture	
1.2.1.5. Prestations en cas d'agression et d'agression sexuelle	
Traitement psychologique	5.000
Frais de visite à l'hôpital	3.500

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35 D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 11, Rue Robert 4 Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, www.nbb.be. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be.

1.2.2.	Dépistage de maladie infectieuse ou de virus	1.500
1.2.2.1.	Prestations accordées au soutien à la famille	
1.2.2.1.	Frais funéraires, indemnité par enfant, indemnité par enfant en cas de décès simultané, frais de garde d'enfant, frais de scolarité des enfants et du partenaire et frais d'exécuteur testamentaire	
	Frais funéraires	7.500
	Indemnité par Enfant	5% du capital assuré sous la section 1.1. avec min 5.000/enfant et max 50.000 pour tous les enfants
	Indemnité en cas de décès simultané	10% du capital assuré sous 1.1. avec min 10.000/enfant et max 100.000 pour tous les enfants
	Frais de garde d'Enfant	2.750/enfant/mois
	Frais de scolarité – Enfant	5.000/enfant
	Indemnité par personne âgée à charge	2.100/mois
	Frais de scolarité – Partenaire	2.500/an
	Frais d'exécuteur testamentaire	1.000
1.2.2.2.	Indemnité en cas de paralysie du Partenaire et/ou d'Enfants, conseils financiers et frais de reconversion du Partenaire	
	Paralysie du Partenaire et/ou de l'Enfant	Paraplégie/Hémiplégie: (F) 50.000/personne Triplégie: (F) 75.000/personne Quadriplégie: (F) 100.000/personne
	Conseils financiers	2.000
	Frais de reconversion – Partenaire	7.500
1.2.3.	Frais de modification en milieu de travail ou du lieu de travail	
	Coût de remplacement par du personnel temporaire	3.000
	Frais de recrutement	10.000
	Frais de reconversion	7.500
	Frais de modification du lieu de travail	10.000
2.A.	FRAIS MEDICAUX	
2.A.1.	Garantie	Frais réels
2.A.2.	Extensions	
	Indemnité d'hospitalisation	(F) 50/jour
	Convalescence après hospitalisation	(F) 50/jour
	Suivi du traitement médical dans le Pays de résidence	25.000
	Limité à l'INAMI - Max 12 mois après le retour	
	Frais dentaires d'urgence	500
2.B.	Maladie Infectieuse Spécifique	
2.B.1.	Garanties	
	Quarantaine dans le pays de résidence au retour de voyage professionnel	(F) 500
	Quarantaine à l'étranger	(F) 50/jour
	Rapatriement par le gouvernement	500
	Bill protection – Délai de carence de 14 jours	(F) 250/semaine pendant max. 12 semaines
3.	RAPATRIEMENT ET AUTRES FRAIS DE VOYAGES URGENTS	
3.1.	Garantie	Frais réels
3.2.	Extensions	
	Frais funéraires	7.500
	Rapatriement du corps et transport des bagages suite au décès	Frais réels
	Visite de la famille	10.000
	Garde d'animaux de compagnie	300

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35 D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 11, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, www.nbb.be. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be.



Group+ Business Travel Accident

contact.be@aig.com

R E S U M E D E S G A R A N T I E S

Tel. +32 2 739 96 20

4.	RESPONSABILITE CIVILE	
4.1.	Garantie (limite d'intervention par contrat et par an)	5.000.000
4.2.	Extensions	
	Comparution au tribunal	5.000
5.	ANNULATION DE VOYAGE	
5.1.	Garantie	10.000
6.	INTERRUPTION OU MODIFICATION DE VOYAGE	
6.1.	Garantie	7.500
MODULE PLUS		
7.	FRAIS JURIDIQUES	
7.1.	Garantie	10.000
7.3.	Extensions	
	Détention légale	10.000
	Caution (avance de fonds)	50.000
	Comparution au tribunal	1.000
8.	BAGAGE	
8.1.	Garantie	7.500
8.2.	Extensions	
	Perte de clés	250/set de clés avec max 750/sinistre
	Remplacement des documents de voyage	1.000
	Retard de bagage (franchise de 4 heures)	1.500
	Perte de bagages suite à des dommages corporels	Voir 8.1
9.	VOL D'ARGENT	
9.1.	Garantie	1.500
9.2.	Extensions	
	Vol de devises étrangères (120 heures)	250
10.	DESAGREMENTS DE VOYAGE	
10.1.	Retard de voyage, frais raisonnables	250 EUR/4h de retard avec max 1.000
10.2.	Extensions	
	Surréservation de vol (franchise de 4 heures)	500
	Résiliation du contrat de travail	10.000
11.	EXONERATION DE LA FRANCHISE DU VEHICULE DE LOCATION	
11.1.	Garantie – Limité à 25.000 EUR par contrat et par an	1.000
MODULE ASSURED		
12.	DETOURNEMENT	
12.1.	Indemnité journalière de 500 EUR	20.000
13.	ENLEVEMENT, RANCON ET EXTORSION	
13.1.	Garantie	500.000
14.	GESTION DE CRISE	
14.1.	Garantie (Limite d'intervention par contrat et par an)	50.000
15.	RECHERCHE ET SAUVETAGE	
15.1.	Garantie	Frais réels
16.	EVACUATION POUR RAISONS POLITIQUES ET SUITE A UNE CATASTROPHE NATURELLE	
16.1.	Garantie (max 14 jours)	Frais réels

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35 D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 11, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles, www.nbb.be. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be.



Group+ Business Travel Accident

R E S U M E D E S G A R A N T I E S

contact.be@aig.com

Tel. +32 2 739 96 20

Régions à risque

Les pays ou régions suivants sont considérés comme étant en état de guerre: l'Afghanistan, l'Irak, la Corée du Nord, la Somalie, la Tchétchénie, Ukraine et la Syrie. Par conséquent, les voyages à destination de et dans ces pays ne sont couverts qu'après accord de la compagnie.

Outils

Pour avoir accès aux services comme la formation sur la sécurité, les rapports nationaux, les conseils de voyages, vous pouvez visiter le site: www.aig.be/travelguard. Vous pouvez également télécharger l'application: AIG Business Travel Assistance.

Emergency Assistance: +32 2 739.99.90

AIG Europe S.A. est une compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social: 35 D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 11, Rue Robert 4 Stumper, L-2557 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

AIG Europe S.A., succursale Belge est située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, www.nbb.be. Citibank 570-1210370-62 - IBAN: BE51 5701 2103 7062 - BIC: CITIBEBX.

Vous trouverez notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be.